



Charte éthique de La Fée'stivale *La Fée'stivale*

Les organisatrices et organisateurs s'engagent à :

- Respecter les valeurs de l'association que sont : l'équité, la transparence, le partage, la mixité, la transmission, la bienveillance, la durabilité, l'écologie, la coopération et l'authenticité.
- A offrir un temps et un lieu pour semer, être en lien avec la Terre-Mère, partager, rire, danser, chanter, se cultiver, donner la possibilité à toutes et tous d'explorer de manière expérientielle toutes les facettes du féminin et du masculin .tout en permettant à chacune et chacun de garder son autonomie de pensée.
- Le thème de cette deuxième édition sera :

La Fée'stivale accueille le masculin.

- Mettre en place un système de réservation pour les ateliers, les conférences et les spectacles. Un montant indicatif sera suggéré mais les *Fée'stivalières et Fée'stivaliers* choisiront de manière libre et consciente leur participation.
- Les commissions de programmation sélectionnent les intervenant.es en gardant une entière liberté dans l'organisation de la *Fée'stivale*.
- Reverser de manière équitable les recettes des ateliers, conférences, entre la *Fée'stivale* et les intervenantes bien-être et connaissance de soi.
- Reverser de manière équitable les recettes des spectacles, concerts, conférences entre les intervenantes artistiques et culturelles.
- Les recettes de la vente de petite restauration et buvette seront versées à L'Eco'lette pour les divers projets de l'association.

Les intervenant.es s'engagent à :

- Respecter les valeurs de l'association L'Eco'lette.
- Respecter le thème de cette 2ème édition.
- Permettre à chacune et chacun de garder son autonomie de pensée.
- Transmettre leurs savoir-être et savoir-faire en lien avec le thème.
- Fournir une photo et une présentation d'elles-mêmes et deux-mêmes et de leur activité pour la communication de la *Fée'stivale*.
- Rester fidèle à leur proposition de départ. (proposition qui sera approuvée par les commissions de programmation et formalisée par une convention signée par les 2 parties.)
- Respecter les horaires des ateliers, conférences, concerts, etc selon la programmation de la *Fée'stivale*.
- Prévenir suffisamment à l'avance en cas d'incapacité à intervenir selon la programmation.

Date et lieu :

Signature de(s) l'intervenant.e(s)